
**Équipement de protection pour les
arts martiaux —**

Partie 4:
**Exigences et méthodes d'essai
complémentaires relatives aux
protecteurs de la tête**

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Protective equipment for martial arts —

Part 4: Additional requirements and test methods for head protectors

ISO 21924-4:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/25340d78-f993-4aff-b763-bbbacd47a0be/iso-21924-4-2017>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 21924-4:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/25340d78-f993-4aff-b763-bbbacd47a0be/iso-21924-4-2017>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences	1
4.1 Généralités.....	1
4.2 Ouvertures.....	1
4.3 Masse.....	2
4.4 Dimensions.....	2
4.5 Champ de vision.....	2
4.6 Maintien.....	3
4.7 Zone de protection.....	4
4.8 Performance contre les chocs.....	4
5 Méthodes d'essai	5
5.1 Généralités.....	5
5.2 Échantillonnage.....	5
5.3 Conditionnement.....	5
5.4 Détermination du champ de vision.....	5
5.5 Maintien.....	5
5.6 Zone de protection.....	6
5.7 Performance contre les chocs.....	6
5.7.1 Appareillage.....	6
5.7.2 Mode opératoire.....	8
5.7.2.1 Appareillage.....	6
5.7.2.2 Mode opératoire.....	8
6 Marquage	8
7 Notice d'information du fabricant	8

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

(standards.iteh.ai)

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 83, *Matériel et équipements de sports et autres activités de loisirs*, sous-comité SC 6, *Arts martiaux*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 21924 se trouve sur le site Web de l'ISO.

Introduction

Les protecteurs de la tête sont des articles individuels destinés à protéger l'avant, l'arrière et les parties latérales de la tête dans la pratique des arts martiaux.

Ces protecteurs sont conçus pour offrir un certain degré de sécurité en cas de contact accidentel pendant la pratique des arts martiaux. Les arts martiaux peuvent être dangereux et les coups portés à la tête peuvent provoquer des blessures dangereuses même lorsque les protecteurs sont correctement ajustés et utilisés.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 21924-4:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/25340d78-f993-4aff-b763-bbbacd47a0be/iso-21924-4-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/25340d78-f993-4aff-b763-bbbacd47a0be/iso-21924-4-2017>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 21924-4:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/25340d78-f993-4aff-b763-bbbacd47a0be/iso-21924-4-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/25340d78-f993-4aff-b763-bbbacd47a0be/iso-21924-4-2017>

Équipement de protection pour les arts martiaux —

Partie 4: Exigences et méthodes d'essai complémentaires relatives aux protecteurs de la tête

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences et les méthodes d'essais complémentaires relatives aux protecteurs de la tête sans protection de la face utilisées dans les arts martiaux à mains nues comme le taekwondo, le karaté, le kickboxing et d'autres disciplines similaires.

Elle s'applique également aux protecteurs de la tête utilisés en boxe.

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 21924-1:2017, *Équipement de protection pour les arts martiaux — Partie 1: Exigences et méthodes d'essai généraux*

[ISO 21924-4:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/25340d78-f993-4aff-b763-6bbacd47a0bc/iso-21924-4-2017)

EN 960, *Fausses têtes à utiliser lors des essais de casques de protection*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de l'ISO 21924-1 s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

4 Exigences

4.1 Généralités

Les exigences générales relatives aux protecteurs de la tête doivent être les mêmes que celles données dans l'ISO 21924-1.

Les protecteurs de la tête doivent être faciles à mettre et à enlever.

4.2 Ouvertures

Les protecteurs de la tête doivent être conçus de telle manière que les oreilles soient en contact direct avec l'environnement non seulement pour permettre au porteur d'entendre les sons extérieurs mais

aussi pour éviter les dommages liés à la pression d'air engendrée par les coups portés au niveau de l'oreille.

Les protecteurs de la tête peuvent être percés d'orifices de ventilation.

4.3 Masse

La masse maximale autorisée varie en fonction du tour de tête comme spécifié dans le [Tableau 1](#).

Tableau 1 — Tour de tête et masse du protecteur de la tête

Tour de tête mm	<540	de 540 à 560	de 560 à 580	>580
Masse g	360 max.	380 max.	400 max.	420 max.

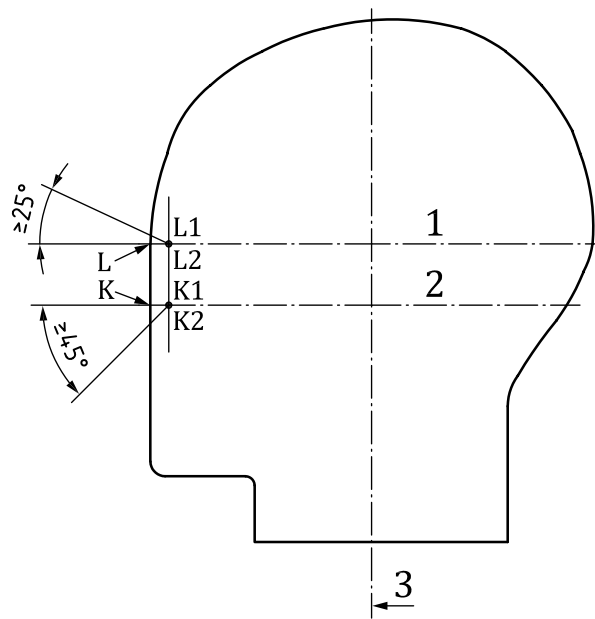
4.4 Dimensions

Le fabricant doit indiquer en centimètres l'intervalle de tour de tête de l'utilisateur pour lequel le protecteur de la tête est conçu.

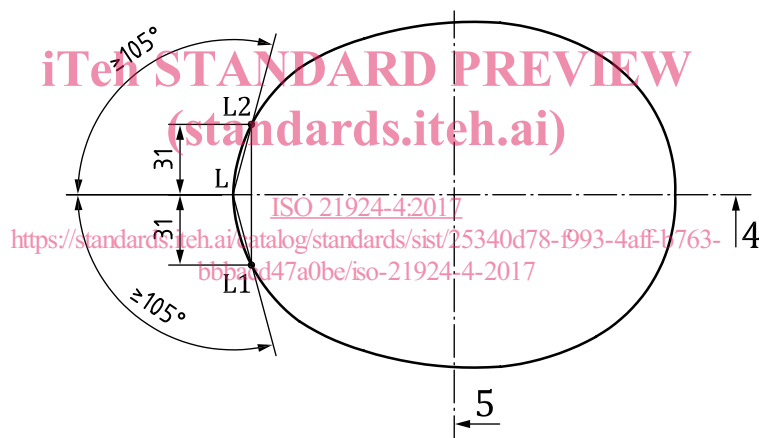
4.5 Champ de vision

Lorsque l'essai est conduit conformément à 5.4, aucune occultation du champ de vision délimité par les angles suivants (voir [Figure 1](#)) ne doit être constatée:

- horizontalement: au moins 105° à partir du plan vertical médian par rapport aux côtés gauche et droit;
- vers le haut: au moins 25° à partir du plan de référence;
- vers le bas: au moins 45° à partir du plan de base.



a) Section de la fausse tête dans le plan longitudinal vertical



b) Section de la fausse tête dans le plan de référence

Légende

- 1 plan de référence
- 2 plan de base
- 3 axe vertical central
- 4 plan médian vertical longitudinal
- 5 plan vertical central transversal

Figure 1 — Champ de vision**4.6 Maintien**

Un système de maintien doit être fourni par le fabricant pour permettre à l'utilisateur de fixer le protecteur de la tête sans aucune assistance.

Lorsque le système est fermement fixé, il doit satisfaire aux exigences définies dans l'ISO 21924-1:2017, 4.3, à l'exclusion du troisième alinéa de l'ISO 21924-1:2017, 4.3, lorsque l'essai est réalisé conformément à 5.5.